

Dernière mise à jour le 08 avril 2020

Coronavirus : 1 nouvelle fiche conseils pour la restauration collective et la vente à emporter

Le Ministère du Travail a de nouveau actualisé ses fiches conseils en ligne par métiers.

Sommaire

- Les 12 fiches en lignes
- Les métiers concernés

En complément de la plaquette d'information à destination des employeurs sur les mesures à prendre pour protéger la santé de leurs salariés face à l'épidémie de Covid-19, le Ministère du Travail publie régulièrement des fiches conseils par métier.

Une nouvelle fiche vient d'être publiée. Elle concerne la restauration collective et la vente à emporter.

Les 12 fiches en lignes

Les fiches disponibles à ce jour :

- Fiche « Chauffeur-livreur » : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19conseils-chauffeur-livreur.pdf>
- Fiche « Travail en caisse » : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19conseils-caissier-iere.pdf>
- Fiche « Travail en boulangerie » : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19conseils-boulangerie.pdf>
- Fiche « Travail dans un garage » : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19conseils-garagiste.pdf>
- Fiche « Activités agricoles » : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19conseils-agriculture.pdf>
- Fiche « Travail dans un commerce de détail » : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19conseils-agriculture.pdf>
- Fiche « Travail sur un chantier de jardins espaces verts » : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19conseils-espaces_verts.pdf
- Fiche « Travail dans l'élevage » : <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19conseils-elevage.pdf>
- Fiche « Travail filière cheval » : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19conseils-filiere_cheval.pdf
- Fiche « Travail saisonnier » : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19conseils_saisonnier.pdf
- Fiche « Travail en abattoir » : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19conseils_abattoir.pdf
- Fiche « Restauration collective ou vente à emporter » : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19conseils_restaurations_collective_vente_emporter.pdf

Les métiers concernés

Au total, environ 15 fiches pratiques devraient être produites, en lien avec les secteurs concernés :

- Les activités du secteur agricole et agroalimentaire
- Les activités relevant des secteurs autorisés à titre dérogatoire à recevoir du public (arrêté du 14 mars modifié).
- Les activités de surveillance et sécurité
- Les activités de propreté
- Les crématorium/funérarium
- La distribution de carburant et chaîne aval automobile (réparation/ nettoyage intérieur...)
- La maintenance avec risque sanitaire (plombiers, ventilation, etc.)
- Les cuisiniers

- L'aide à domicile et les services à la personne
- Les ambulanciers
- Les métiers de bouche (boulangers...)
- La logistique
- Les activités de banque et d'assurance